

QUE FAIT UN·E DESSINATEUR·TRICE EN ARCHITECTURE ?

ACTIVITÉS

Au bureau

Sur le chantier

SPÉCIFICITÉS DES FILIÈRES DE FORMATION

La filière duale

La filière plein-temps

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

HORAIRES TYPES

CONDITIONS DE PROMOTION

NOMBRE DE PÉRIODES PAR BRANCHE

EXAMENS

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET LIENS

DESSINATEUR·TRICE ORIENTATION ARCHITECTURE

QUE FAIT UN·E DESSINATEUR·TRICE EN ARCHITECTURE ?

Un·e dessinateur·trice orientation architecture établit les différents documents nécessaires au bon déroulement de la construction d'un bâtiment.

Il·elle réalise, d'après les indications et les esquisses de l'architecte, des plans d'exécution et de détails pour la construction, la transformation ou la rénovation de villas familiales, immeubles locatifs, centres commerciaux, locaux industriels, etc.

Il·elle travaille au moyen d'outils informatiques et de logiciels modernes et établit des plans informatisés ainsi que des maquettes.

Il·elle collabore directement au sein du bureau d'architecture ainsi qu'avec les acteurs du projet comme l'ingénieur·e civil, les mandataires ou les entreprises.

Durant la construction, il·elle participe au bon déroulement du chantier, coordonne et surveille les travaux.

ACTIVITÉS

Dans le cadre de son activité, le·la dessinateur·trice orientation architecture est amené·e à collaborer avec beaucoup d'intervenant·e·s. Il·Elle doit pouvoir assumer, avec autonomie, les tâches suivantes :

Au bureau :

- Examiner et analyser le projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment proposé par le client et l'architecte afin de comprendre leurs attentes ;
- Élaborer, gérer et éditer des documents et des dessins pour les présentations du projet ;
- Préparer diverses variantes détaillées pour les soumettre à l'architecte et au maître d'œuvre ;
- Établir des plans de construction pour toutes les étapes du projet à la main ou à l'aide de l'ordinateur (DAO), à une échelle bien déterminée ;

- Réaliser des maquettes utiles à la bonne compréhension du projet ;
- Constituer les documents nécessaires à l'évaluation des coûts de construction et procéder à des calculs spécifiques en appliquant les règles techniques reconnues.

Sur le chantier :

- Coordonner les travaux et intervenir dans le processus de construction ;
- Contrôler la réalisation correcte des travaux et la livraison des matériaux dans les délais impartis ;
- Effectuer des mesures et des relevés ;
- Contrôler les coûts de construction.

SPÉCIFICITÉS DES FILIERES DE FORMATION

La filière duale

L'apprentissage dual se déroule principalement dans une entreprise, généralement un bureau d'architecture (privé ou public). L'apprenti·e va acquérir, par la pratique professionnelle, les compétences nécessaires à l'exercice de son futur métier.

En complément, des cours inter-entreprises obligatoires sont organisés par l'association professionnelle cantonale (FAI-Genève).

Enfin l'école professionnelle enseigne les éléments théoriques du métier de dessinateur·trice en orientation architecture ainsi que la culture générale.

Le temps de travail, sur les 4 années de formation est réparti comme suit :

Pratique professionnelle dans le bureau formateur	78 %
Cours inter-entreprises	4 %
Théorie professionnelle (École – CFPC)	18 %

L'admission en apprentissage dual passe par la recherche d'un bureau formateur et la signature d'un contrat d'apprentissage. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire vis e-démarches.

Pour les places d'apprentissage disponibles : <https://www.orientation.ch/>

Liste des entreprises formatrices : <https://www.fai-ge.ch/documents-duals>

La filière plein-temps

Dans le cadre de la filière plein-temps, la pratique professionnelle comme la théorie sont donnés dans le cadre d'ateliers et de cours à l'école. 100 % de la formation est donc dispensée au CFPC.

Il existe une possibilité de réaliser son apprentissage sous forme accélérée en 3 ans au lieu de 4 ans.

Nombre de places limité – sur concours

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Dans le cadre du bureau formateur – filière DUALE :

L'apprenti·e collabore directement au sein du bureau formateur avec l'architecte ainsi qu'avec les autres acteurs du projet comme l'ingénieur civil, les autres mandataires ou encore les entreprises qui réalisent les travaux.

Dans le cadre de la filière PLEIN-TEMPS :

L'apprenti·e acquiert sa pratique dans le cadre de différents ateliers spécifiques tout au long de la formation en école professionnelle.

HORAIRES TYPES

La convention collective de travail des bureaux d'architecture, de la construction et des techniques du bâtiment à Genève prévoit 42,5 heures de travail par semaine et 6 semaines de vacances.

Dans la filière à plein temps en école professionnelle, la durée d'enseignement est d'environ 43 périodes de 45 minutes par semaine, réparties sur 5 jours du lundi au vendredi.

Les horaires de cours commencent dès 7h15 le matin pour se terminer à 17h00 au plus tard le soir. Une heure de pause repas est prévue à midi.

Les vacances correspondent aux vacances scolaires de l'ESII.

CONDITIONS DE PROMOTION

Dual	L'apprenti-e est promu-e lorsque sa moyenne de théorie est égale ou supérieure à 4.0 et qu'il-elle n'a pas plus d'une branche inférieure à 3.0.
Plein-temps	L'apprenti-e doit satisfaire aux conditions mentionnées ci-dessus. De plus, sa moyenne de pratique doit être de 4.0 au minimum et pas plus d'une moyenne de branche ne doit être inférieure à 3.0.
Maturité pro	L'élève est admis au semestre suivant si les conditions ci-après sont réunies : La moyenne des notes de branches est de 4.0 au minimum; Pas plus de deux notes de branches insuffisantes; La somme des écarts entre les notes de branches insuffisantes et la note de 4.0 est inférieure ou égale à 2.0.

L'apprenti-e qui ne remplit pas les conditions fixées ci-dessus peut être promu-e provisoirement. Il-Elle ne peut l'être qu'une seule fois durant sa formation.

Le CFC prime sur la maturité professionnelle. Ainsi, si l'obtention du CFC est menacée, l'apprenti-e sera exclu-e des cours préparant à la maturité professionnelle, même si ses notes dans ces branches sont suffisantes.

NOMBRE DE PÉRIODES PAR BRANCHE

Matières	1. année d'apprentissage	2. année d'apprentissage	3. année d'apprentissage	4. année d'apprentissage	Total
Matières professionnelles	520	200	200	200	1120
Notions élémentaires en mathématiques et sciences naturelles	180	40		40	260
Planification	160	120	160	80	520
Visualisation	180	40	40		260
Unités d'approfondissement				80	80
Culture générale	120	120	120	120	480
Sport	80	40	40	40	200
Total des leçons	720	360	360	360	1800

EXAMENS

La formation de dessinateur·trice orientation architecture est validée par une procédure de qualification (examen final) organisée par une commission d'experts nommée par l'OFPC (canton de Genève).

Cette procédure de qualification se déroule sur 4,5 journées environs et est composée comme suit :

- Examen de pratique professionnelle (3 jours) 50%
- Examen de connaissances professionnelles (1 jour) 20%
- Examen de culture générale (0.5 jour) 20%
- Note d'expérience 10%

La procédure de qualification et le titre de dessinateur·trice CFC orientation architecture qui en résultent sont identiques, quelles que soient la filière ou la durée de formation choisies.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET LIENS

Ordonnance fédérale de formation

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20092484/index.html>

Office Cantonal pour l'orientation, la Formation professionnelle et continue (OFPC)

<http://www.citedesmetiers.ch/>

<https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?lang=fr&idx=30&id=76>

<https://www.fai-ge.ch/formation-duale>

Centre de formation professionnelle - Construction (CFPC)

<https://edu.ge.ch/site/cfpc/>